
APPEL A PROJETS « CLE EN MAIN » DAECT

PROJET D'APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – BURKINA FASO

PRÉSENTATION AU GROUPE-PAYS BURKINA FASO – 7 MARS 2022



DAECT – APPEL A PROJETS « CLÉS EN MAIN »

- Pour les associations ou groupements d'intérêt public (GIP) qui regroupent des collectivités territoriales françaises
- **Objet :**
 - Faciliter la participation des CTF à des actions de coopération décentralisée
 - Bénéficiaire de synergies entre collectivités et experts thématiques
 - Mutualisation – au minimum 3 CTF
- **Critères positifs :** égalité F/H, inclusion sociale et implication des populations vulnérables, réciprocité entre territoires
- Durée d'exécution du projet : entre 1 et 3 ans
- Date buttoir pour dépôt de dossier : 13 avril 2022

PROPOSITION DE PROJET CUF

Projet d'appui à la sécurité alimentaire à destination des collectivités territoires burkinabè partenaires

- **Objectifs** (*en cours*) :
 - Favoriser entre collectivités les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en lien avec la sécurité alimentaire, valoriser les initiatives (agroécologie), mobiliser l'expertise des CT
 - Augmenter / renforcer la résilience de la production agricole / pastorale / faunique
 - Renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes agricultrices et agriculteurs
- Consultations en vue d'établir un partenariat :



PROPOSITION DE PROJET CUF

- Propositions d'activités (pistes) :
 - Études diagnostics à l'échelle des territoires
 - Méthodologie pour l'élaboration de **Plans alimentaires territoriaux**
 - Formations / renforcement des capacités des jeunes agricultrices et agriculteurs (pratiques agroécologiques dans la gestion intégrée des sols, approches novatrices en matière d'AGR, entrepreneuriat agricole...)
 - Séminaires d'échanges
- Prise en compte du contexte actuel dans l'écriture du projet

MODALITÉS DE COFINANCEMENT

- Cofinancement accordé par la DAETC : 70% max.
- Contribution minimale à hauteur de 10% du budget du projet est obligatoirement attendue des collectivités françaises. Les dépenses de valorisation (salaires des agents par ex.) ne pourront pas dépasser 50% de leur contribution totale.
- *Exemple : projet de 250 000 €*
 - *Cofinancement DAECT : 175 000 € (70%) / Cofinancement à apporter : 75 000 € (30%)*
 - *Contribution minimale des CTF : 25 000 € (montant max. apporté en valorisation : 12 500 €)*

Contacts :

- Lucas Giboin, l.giboin@cites-unies-france.org
- Gemima Pierre, g.pierre@cites-unies-france.org

Merci pour votre attention

